



Un autre Regard

SIEGE NATIONAL

LE 1ER JANVIER 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2003 : ANNÉE EUROPÉENNE DES PERSONNES HANDICAPÉES

LE HANDICAP PSYCHIQUE

Pour l'Unafam, la reconnaissance du **handicap psychique**, aux côtés des handicaps moteurs, sensoriels et mentaux, sera un des éléments importants de la campagne de sensibilisation du public à l'occasion de l'Année européenne des personnes handicapées en 2003.

L'absence de prise en compte de la situation des personnes souffrant de ce handicap en France a été officiellement reconnue par le Président de la république, lors de l'installation du Conseil National Consultatif des Personnes handicapées le 3 décembre 2002.

Pourquoi un handicap psychique?

La survenue d'une maladie mentale grave, crée de réelles incapacités qui empêchent la personne atteinte de se construire une identité sociale par les voies ordinaires.

Pour cette personne jusque-là au travail, ou le jeune en apprentissage ou poursuivant ses études, l'existence bascule. La vie quotidienne devient brutalement un parcours du combattant avec apparition de phases aiguës entrecoupées de périodes de rémission plus ou moins longues et de troubles comportementaux associés. La relation à soi et aux autres devient problématique. Les capacités d'attention et de mémoire sont altérées. La souffrance psychique s'installe. Les effets secondaires des médicaments s'ajoutent aux éléments propres à la maladie.

Le handicap psychique se distingue du handicap mental (déficience intellectuelle).

Reconnaître ce handicap.

C'est **porter attention aux besoins spécifiques des personnes touchées, soit 1 % de la population en France** et dans le monde (600 000 personnes en France).

Ces personnes vivent dans la cité. Mais comment ?

L'hôpital n'accueille plus que les personnes en état de crise. On ne peut les laisser, ensuite, sans un accompagnement adapté : un suivi non seulement médical mais aussi social.

Les personnes souffrant d'un handicap psychique ont besoin d'une aide à l'autonomie (aides sociales, hébergement, aide à un retour au travail aménagé...).

Cet accompagnement est à la fois d'ordre humain et matériel. Il s'avère indispensable.

La société toute entière est concernée.

Contact presse : Anne Pierre-Noël

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
12 Villa Compoint 75017 Paris
tel: 01 53 06 30 43 • fax: 01 42 63 44 00
site internet: www.unafam.org • e-mail: infos@unafam.org